



Saint-Aquilin, janvier 2011

INFORMATION

Objet : PRRA Assainissement Collectif

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande pour un certificat d'urbanisme opérationnel (type b) ou une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire dans une zone d'assainissement collectif.

Vous n'êtes pas sans savoir quelles sont les responsabilités incombant aux communes imposées par la loi en matière d'assainissement collectif. Les collectivités doivent assurer la gestion financière et technique de ce service public.

Le Maire est responsable de la salubrité et de la santé publique sur la commune.

Ce courrier a pour but de vous informer des différents coûts qui vous seront appliqués dès lors que vous aurez reçu l'autorisation de construire.

La collectivité a donc décidé, conformément au deuxième alinéa de l'article L.1331-7 du code de la santé publique, que toute nouvelle habitation construite et raccordable au réseau de collecte existant fera l'objet d'une participation pour raccordement au réseau d'assainissement (PRRA). Le montant de cette contribution financière a été fixé par délibération à 450,00€ par logement. En application de l'article L.332-28 du code de l'urbanisme, le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du bénéficiaire de l'autorisation de construire, dès la délivrance de celle-ci.

Les propriétaires assureront leur propre branchement, non sans avoir rempli une demande de raccordement. Les services habilités par la collectivité effectueront une visite de conformité.

Les propriétaires nouvellement branchés participent ainsi aux investissements antérieurs du service, mais font l'économie d'une installation d'assainissement individuel (entre 4 000 et 5 000€).

Le coût de fonctionnement de ce service collectif d'assainissement est perçu semestriellement sur votre facture d'eau potable. La part fixe est fixée à 150 € annuel et le prix du m³ traité à 1€25.

Espérant avoir été clair dans ces explications et comptant sur votre bonne compréhension, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Josiane DURIEUX